

Attribution de subventions à des associations de protection de la nature et de l'environnement

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de l'année 2006, pour des actions en faveur de la protection de la nature et de l'environnement, des subventions aux deux associations suivantes :

	Année 2006	Année 2005
Franche-Comté Nature Environnement	1 221 €	1 203 €
Doubs Nature Environnement	1 221 €	1 203 €
Total	2 442 €	2 406 €

Les subventions seront versées après vérification par le service concerné que le dossier de demande est complet et comporte l'ensemble des pièces requises.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver la répartition proposée pour le versement de ces subventions,
- décider d'imputer la dépense totale, soit 2 442 €, au chapitre 65.832/6574 CS 34000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.